Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 34 (1946)

Heft: 718

Artikel: Glané dans la presse...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265982

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Glané dans la presse...

Nous lisons dans l'hebdomadaire « Curieux » du 7 novembre 1946:

Une requête inopportune

Le Comité directeur a renvoyé à la commission chargée des questions sociales, humanitaires et culturelles, une lettre du gouvernement danois dans laquelle le Danemark réclame l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies.

La requête du gouvernement danois procède La requête du gouvernement danois procéde de la meilleure des intentions, mais il faut bien reconnaître qu'elle tombe fort mal à propos. Comme si l'ONU n'avait pas déjà un ordre du jour assez chargé! Comme si les délégués qui ne savent plus comment traiter les milliers de problèmes qui se présentent à chaque instant avaient le temps et l'envie de discuter sérieuseavaient le temps et l'envie de discuter serieuse-ment de l'égalité politique pour les femmes des Nations Unies! Encore quelques propositions et l'O.N.U. sera à un tel point submergée de travail qu'il faudra transformer le siège de ses délibérations en une vaste maison de repos pour personnes qui ont perdu la raison.

Ne trouvez-vous pas que le collaborateur de Curieux a une «curieuse» notion du suffrage féminin; pour lui, c'est une amusette, une fan-taisie de ces dames, à laquelle on veut bien, par-fois, consacrer quelques instants de loisirs, mais qu'une conférence internationale ne saurait discuter quand elle travaille « sérieusement »!!!

Dans un article consacré à l'assurance-matery nité, M. Lombard, dans un «leader» de la Gazette de Lausanne, s'étonne « qu'il ait fallu Gazette de Laisanne, setonne «quri an failing quatre-ving-fdis-sept ans pour que le mot de famille soit inscrit dans notre charte nationale. S'il l'avait été un peu plus tôt, avec toutes les conséquences que cela eût entraînées, peut-être certains problèmes s'en seraient-ils trouvés aujourd'hui simplifiés ».

Cette lacune ne nous étonne point. Qui donc, ans la Constituante de 1874, aurait pensé à la famille? Il n'y avait pas de femme dans cette As-Tamille? Il n'y avait pas de remme dans cette As-assemblée; il n'y a jamais eu de femme dans les Assemblées fédérales pour proposer une modi-fication de la Constitution en vue de protéger la famille ou, ce qui est mieux, pour s'opposer à une politique qui tue lentement et sûrement la famille.

ECOLE VINET

Ecole pour Jeunes Filles — 107° année Classes préparatoires, secondaires et gymnase.

LAUSANNE - RUE DU MIDI, 13 TÉLÉPHONE 2.44.20



A l'aide des mères de famille surmenées

On trouve dans le Bulletin de la fédération ind'autres articles fort intéressants, une communication suggestive sur le Service familial pour les Jeunes filles, en France. Il a été créé à Lyon en 1941. Maintenant, cette institution so-Paris, un comité départemental dans chaque département, et des centres locaux.

Le Service familial a pour but: 1. d'aider les mères surmenées; 2. de compléter l'indispensable formation ménagère familiale, maternelle de la

toutes les jeunes filles de 18 à 25 ans, de tous les milieux sociaux, libres de leur temps en totalité ou en partie.

lial, la jeune fille se prête à une formation mé-nagère et psychologique préalable. On ne la place ensuite que dans des familles qui présentent un minimum de capacités éducatives.

EN ANGLETERRE Le statut de la femme fonctionnaire mariée

La loi anglaise interdisant aux femmes mariées de continuer à être fonctionnaires a vécu. C'est à la session parlementaire qui s'est ouverte à la mi-octobre que revient l'honneur de faire disparaître une anomalie qui, depuis qu'elle existe, a été une source de vif mécontentement.

Cette réforme nécessaire permettra, quand l'Ordre sur le Contrôle des Emplois (Control of Employment Order) sera rapporté, de stabiliser l'effectif des fonctionnaires en encourageant les femmes mariées à poursuivre leur activité.

Outre que cette conception d'interdire aux femmes mariées de continuer leur travail n'est plus de notre temps, la situation qu'elle crée a été une cause de difficultés croissantes pour le Gouvernement. En effet, au moment où le départ des femmes soulevait dans toutes les industries un problème si grave que l'on a lancé un appel les priant de rester à leur poste, n'était-ce pas une criante injustice que les femmes au service du Gouvernement fussent forcées d'abandonner du Couvernement tussent forcees d'abandonner leur travail quand elles se mariaient? De plus, certains départements ont jugé nécessaire de garder dans leurs cadres certaines femmes ma-riées considérées comme indispensables et oc-cupant des postes importants. Cette mesure ar-bitation de la consequence que juic bitraire n'a pas manqué de provoquer une irri-tation bien compréhensible parmi les femmes occupant des situations moins élevées et l'As-sociation des petits fonctionnaires (Civil Service Clerical Association) a, tout récemment, formulé une vive protestation à ce sujet. Actuellement, une femme qui, avant son ma-

riage, était fonctionnaire permanente peut con-server son poste après son mariage à condition de troquer le titre de fonctionnaire permanent contre celui de fonctionnaire temporaire, ce qui implique l'abandon de tout droit à la pension tout en continuant le même travail dans de moins bonnes conditions.

On pense que quand la loi sera abrogée, les fonctionnaires temporaires qui étaient dans les cadres permanents avant leur mariage pourront reprendre leur titre de «permanents»; il est toutefois peu probable que la nouvelle loit soit ap-pliquée avec un effet suffisamment rétroactif pour permettre aux femmes qui ont cessé d'être fonctionnaires en se mariant de reprendre leurs postes; en revanche, une femme mariée pourra vraisemblablement se mettre sur les rangs pour briguer un poste permanent avec les mêmes chan-ces de succès qu'une femme célibataire. H. H.



DE-CI, DE-LA

La délégation française à la Conférence l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, qui s'est réunie à Copenhague, le 2 septem-bre dernier, comptait parmi ses membres au titre bre dernier, consultant, Mme Germaine Degrond, Présidente de la Commission de Ravitaillement à l'Assemblée constituante. Les quatre secrétaires de la délégation étaient des femmes: Mme Biquard, M^{tles} Thureau-Dangin,

Castaing, Rivière.

(Le Droit des Femmes)

Avez-vous songé à l'Oeuvre de Secours des Femmes suisses?

n faveur des Mères et des Enfants affamés :

«Le journal féministe ne pourrait-il pas se faire un devoir d'aider à cette action, on nous parle tant du droit des femmes... Mais ne faut-il pas aussi parler de nos devoirs » ?

Les lecteurs attentifs de notre journal répondront l'emblée que les diverses collectes ont été annoncées dans tous les numéros du Mouvement Fémicées dans tous les numéros du Mouvement Fémi-niste, depuis le début, en juillet, jusqu'à mainte-nant, à l'exception du numéro 714, consacré à la propagande suffragiste. Notre surface est fort me-surée, aussi les appels ne pouvaient occuper un large espace; nous avons eu aussi l'interruption des vacances lorsque l'action aurait dû battre son plein. Pour toutes ces raisons fâcheuses, nos lectrices n'ont sans doute pas pris cons-cience de l'appel urgent qui leur était adressé. C'est la dernière heure qui sonne, hâtons-nous, Phiver est là commandons notre paquet à deux l'hiver est là, commandons notre paquet à deux francs chez notre fournisseur. Si celui-ci n'est pas au courant de la collecte du colis de vivres faisons un double geste: jetons d'abord quelcoupons de repas dans la boîte déposée à

On nous écrit à propos de l'Oeuvre de Secours cet effet au bureau de l'économie de guerre, au moment où mous retirerons nos cartes de cou-pons; comptons ensuite quarante centimes pour chaque coupon, ajoutons encore un ou plusieurs francs, et envoyons le total à l'œuvre de secours trants, et envoyons le total a l'œuvre de secours des femmes suisses (chêque postal II 12107 Lau-sanne). Avec un minimum de peine, nous collaborerons ainsi à une grande œuvre. Les petits ruisseaux font les grandes rivières, et la rivière sera grande si tous donnent leur appui. Qui refuserait son appui, au moment où l'automne répand sur notre pays son abondante récolte, en cette année privilégiée où chacun a du travail et peut rentrer chez lui avec le produit de labeur?

Les coupons de repas peuvent aussi être en voyés au Secrétariat central de l'Oeuvre de se-cours des femmes suisses à Zurich, Kantonsschulstrasse 1.

Le procédé est simple, l'aide est simple aussi. Faites ce double geste: Ouvrez votre bourse, et détachez quelques coupons! Des milliers de femmes et d'enfants vous en remercient d'avance

Il n'y a qu'une victoire à remporter : celle de l'amour sur la haine, celle de l'enfant.

Une femme sous-secrétaire d'Etat

Le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports a été attribué à Mme André Viénot, dans le ministère constitué en Juin der-nier par M. Georges Bidault.

nier par M. Georges Bidault. Ce n'est pas la première fois que l'on appelle en France une femme au poste de sous-secrétaire d'Etat. Déjà en 1936, dans le ministère Blum, Mme Brunswicg remplissait ces hautes fonctions; mais elle n'avaient pas alors la pleine significa-tion qu'elles revêtent aujourd'hui où Mme Viénot représente tous les hommes et toutes les femmes de France. Ses attributions sont fixées par un décret du 5 juillet 1946, elle connaît de toutes les questions relatives aux activités de plein air, aux mouvements de jeunesse, à la culture populaire et à l'équipement sportif du territoire.

(Le Droit des Femmes)

Les femmes dans les commissions

A plusieurs reprises, on a signalé les diffi-cultés éprouvées par les femmes, qui ne sont pas citoyennes, à se faire nommer dans les commissions cantonales et communales, où pourtant l'eur activité serait fort utile. C'est ainsi que dans le canton d'Argovie, on ne comptait que trois communes ayant des femmes dans les comscolaires; missions scolaires; mais ces trois communes étaient tellement satisfaites de cette collaboration qu'elles le firent savoir. Et une activé propagaride aidant, c'est maintenant 72 femmes qui siègent dans les commissions scolaires de 49 communes. Et on trouve également des femmes compétentes dans les commissions de des établissement cantonaux, de l'Hôpital cantonal, etc.

C'est pourtant une chose anormale que les femmes doivent conquérir ces postes et lutter pour être nommées alors que le citoyen, parce que citoyen, y trouve sans opposition la possi-bilité de s'employer pour le bien de la com-

Résolutions du Congrès d'Interlaken

(Suite)

5) Ménagère et travailleuse par Mme Hanna RYĎH (Suède).

L'Alliance Internationale des Femmes, réu-

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en acôtt 1946.
Considérant que la guerre a accéléré la tendance à employer des femmes mariées hors de leurs foyers au cours du développement industriel, et que ce développement a une grande portée sur le problème du statut économique de la femme mariée, qu'il est done urgent que ce problème soit conçu afin de permettre à la femme mariée de remplir ses devoirs de ménagère, de salariée et de citoyenne sans pour cela lui infliger un fardeau intolérable;



Je laisse à mes lectrices le soin de la décou-vrir elles-mèmes. Si elle n'y parviennent pas, elles la trouveront dans le petit ouvrage de M. Wavre, logicien aussi subtil qu'éminent. H. Saini.

ternationale de l'enseignement ménager, à côté

C'est une activité volontaire qui s'offre à

Avant d'être engagée dans le service famivisiteuses surveillent le stage des jeunes filles qui dure six mois, et au bout duquel elles reçoivent un certificat.

Après cinq années d'expérience, on a constaté que stagiaires et mères de famille ont acquis, l'une, l'expérience ménagère et familiale qui lui sera indispensable à l'avenir, l'autre, l'ap-pui moral et matériel dont elle avait un urgent besoin pour maintenir l'atmosphère sereine du fover.

(Bulletin de la Fédération internationale l'enseignement ménager, no 3, septembre. Fri-

Ernest Jucker: En pleine vie russe. Traduction française de M. Gagnebin. Neuchâtel. Editions du Griffon.

L'auteur de ce fort volume est un Suisse, L'auteur de ce fort volume est un Suisse, marié à une Russe. Il vécut pendant seize ans (1926 à 1932), d'abord et surtout en Sibérie, à Tomsk, puis dans l'Est de la Russie d'Europe. Il assista donc à la révolution bolchéviste, aux massacnes, à la famine et à l'établissement du nouveau régime. Au début de son séjour, il fut professeur à l'Université de Tomsk. Ensuite, sur sa demande, il fut chargé d'organiser et de diriger une Ecole normale, destinée à préparer des institutieurs et des institutrices pour les écoles, Il rendit là de grands services et gagna la con-fiance des autorités. Il fut même appelé à faire partie du Conseil de la région, comme repré-

sentant des « sans-parti ». Dans ces diverses sentant des assissant l'Estat Ces diverses de l'estat l'estat l'estat les institutions, les méthodes de gouvernement. C'est le résultat de ces observagouvernance.

Tions qu'il a consigné dans le volume que nous annonçons ici. Il y a là dès renseignements: de première main sur les mœurs et le caractère russes, sur le régime économique, social et po-litique de la Russie actuelle, le mariage, la famille, et une critique objective et modérée du dit régime. M. Ernest Jucker manifeste une vive sympathie pour ce peuple, qui reste toujours un peu une énigme pour l'Occidental. Il ne condamne pas tout dans le régime soviétique. Ce qu'il lui réproche surtout c'est l'oppression à laquelle il soumet les individus et le système de susquicion let de délation, qui y crée une atmosphère pénible. En conclusion, il se félicite d'être Suisse et d'être revenu dans un pays, qui a ses défauts sans doute, mais où la liberté et la vraie démocratie ne sont pas de vains mots.

En un temps comme le nôtre, où l'on se pose mille, et une critique objective et modérée du

En un temps comme le nôtre, où l'on se pose tant de questions sur la Russie, son régime et son peule, M. E. Jucker nous transporte réellement en pleine vie russe et répond ainsi à plusieurs de ces questions Ce livre, dont le style aisé nous fait oublier qu'il s'agit d'une traduc-tion, est au plus haut point instructif et intéressant. J. G.

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché CAROUGE - GENEVE Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile

Liste d'ouvrages nouveaux :

SEPPANEN. La charbonnière du péche Fr. 5.20 HUGUENIN. Voyage au cœur du monde » 7.80 SHUTE. Prisonnier du passé . . . » 5.20 DICKENS. Deux villes un amour . > 9,35 BRONTE. Jane Eyre » 6.75 BRONTE. **Shirley** 6.75 chez

NAVILLE & $\mathbf{C}^{ ext{ iny IE}}$ Rue Lévrier 5-7 - Passage des Lions